



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

DOSSIER DE PRESSE

Chantal JOUANNO présente la
campagne de mesures de la
qualité de l'air intérieur dans les
écoles et crèches

11 septembre 2009

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer



Présent
pour
l'avenir

Sommaire

- **La qualité de l'air intérieur : une priorité du Grenelle Environnement**
- **Surveillance de la qualité de l'air dans les écoles et crèches : présentation de la campagne de mesures 2009/2011**
- **Régions, écoles et crèches concernées par la campagne de mesures**
 - **Ecoles et crèches concernées par la première campagne de mesures dans les départements franciliens**

Annexes

- **Les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA)**
- **L'INERIS**
- **Le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment**

La qualité de l'air intérieur : une priorité du Grenelle Environnement

L'air intérieur constitue un axe fort de progrès en santé environnement. La présence dans les environnements intérieurs de nombreuses substances et agents (chimiques, biologiques et physiques (généto)toxiques, infectants ou allergisants à effets pathogènes) ainsi que le temps passé dans des espaces clos (en moyenne 70 à 90 %) en font une préoccupation légitime de santé publique.

D'après l'enquête « logement » menée en 2001-2002 par l'Insee auprès d'un échantillon de 45 000 logements, **40 % des habitations présentent au moins un problème de qualité** (le défaut le plus fréquent étant l'humidité).

Les principales actions du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, en la matière visent à **limiter les sources de pollution à l'intérieur des bâtiments, à construire sainement, à mieux gérer la qualité de l'air intérieur dans les lieux publics et à développer la mise en place de fonctions de conseillers en environnements intérieurs.**

- *Limiter les sources de pollution à l'intérieur des bâtiments*

Conformément aux engagements du Grenelle et du Plan national santé environnement (PNSE 2), le ministère mène une action afin :

- d'interdire les substances classées cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques par l'Union européenne (CMR de catégorie 1 et 2) dans les matériaux de construction et les produits de décoration. 4 substances (le trichloréthylène, le benzène et 2 phtalates) ont déjà été interdites par arrêté du ministère du développement durable en mai 2009.
- de restreindre l'utilisation du formaldéhyde, pour certains usages (panneaux de bois les plus émissifs en formaldéhyde et mousses urées/ formol)
- de mettre en place progressivement à partir de 2011 un étiquetage obligatoire relatif aux émissions (notamment COV et formaldéhyde) des produits de construction et de décoration et, dès 2012, un étiquetage obligatoire relatif aux émissions (notamment COV et formaldéhyde) des autres sources intérieures les plus significatives (meubles, produits d'entretien...).

- **Construire sainement**

Le Grenelle de l'Environnement a fixé des objectifs ambitieux de réduction de la consommation énergétique dans le domaine du bâtiment, à la fois pour les bâtiments neufs et pour le parc existant. Ainsi, dans les prochaines années, les mutations dans la conception et la construction des bâtiments seront profondes, et porteront notamment sur la conception architecturale, l'isolation de l'enveloppe et les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation avec en particulier une incitation forte pour l'utilisation de la biomasse comme combustible. Dans l'important chantier qui se présente, l'amélioration de la qualité de l'air dans les bâtiments économes en énergie ne doit pas être oubliée, afin de concilier des objectifs à la fois sanitaires et écologiques. Il est primordial de gérer concomitamment la qualité énergétique, acoustique et sanitaire des bâtiments.

Ainsi, le Ministère du Développement durable agira afin de :

- Produire des recommandations techniques et pratiques pour aider les professionnels et les particuliers sur l'aération dans les opérations de rénovation ;
- Développer des outils d'aide aux maîtres d'ouvrage pour la réception des bâtiments adaptés aux réglementations en matière d'aération, de ventilation et d'acoustique, conformément à l'engagement n°157 du Grenelle ;
- Former les professionnels du bâtiment à la Qualité de l'Air Intérieur.

- **Mieux connaître et mieux gérer la qualité de l'air intérieur, en particulier dans les lieux publics : la campagne écoles 2009 - 2010**

Afin de mieux connaître la qualité de l'air dans les écoles françaises, le Ministère du Développement durable organise durant l'année scolaire 2009/2010 une campagne de mesure de la qualité de l'air dans 150 écoles et crèches. Elle sera menée avec l'appui technique et organisationnel, au niveau national, de l'INERIS, dans le cadre de ses missions au sein du Laboratoire central de Surveillance de la qualité de l'Air et du CSTB. Une seconde campagne sera menée durant l'année scolaire 2010/2011. Ces campagnes permettront de tester les dispositifs de mesure de la qualité de l'air intérieur, afin de respecter l'engagement du Grenelle de l'environnement visant à rendre obligatoire cette surveillance d'ici deux ou trois ans (dans le cadre du projet de loi portant engagement national pour l'environnement, dit Grenelle 2).

Ces campagnes seront réalisées par les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) en attendant l'émergence d'une capacité d'expertise privée en vue de la généralisation de la surveillance, à partir de 2012.

En parallèle, des valeurs de gestion pour certaines substances seront prises par voie de décret, en application de la loi relative à la responsabilité environnementale votée en juillet 2008.

Le ministère prévoit par ailleurs de développer un kit de mesurage rapide de la qualité de l'air intérieur dans les logements. L'objectif de ce kit est d'être facilement utilisable par toute personne souhaitant évaluer la qualité de l'air dans son logement. Ce kit, développé par l'INERIS, comportera :

1. un tube de prélèvement passif permettant le prélèvement du formaldéhyde
2. un tube de prélèvement passif permettant le prélèvement du benzène et des COV indicateurs d'une contamination fongique
3. un détecteur à cellule électrochimique permettant la détection du CO.

- ***Généraliser les conseillers en environnement intérieur***

Parmi les actions proposées lors du Grenelle de l'Environnement concernant l'air intérieur, il a été décidé d'encourager le développement du métier de conseiller en environnement intérieur. Ces conseillers, intervenant généralement sur prescription médicale, sont chargés d'identifier les diverses sources d'allergènes et de polluants au domicile de personnes souffrant de maladies respiratoires ou allergiques liées à l'air intérieur.

Une étude menée en France entre 1999 et 2000 sur 378 patients a permis de démontrer l'intérêt des conseillers en environnement intérieur pour le traitement de l'asthme : les conseils d'éviction sont mieux appliqués par les patients suivis.

Afin de développer cette profession, le Ministère du développement durable lancera d'ici la fin de l'année 2009 un appel à projets afin de subventionner une dizaine de postes répartis sur 4 régions françaises durant 3 ans.

Régions, écoles et crèches concernées par la campagne de mesures

150 écoles et crèches seront concernées par la 1ère campagne 2009-2010, réparties sur 12 régions.

300 établissements au total seront concernés par les 2 campagnes de mesures qui auront lieu entre septembre 2009 et avril 2013 : un tiers de crèches ; un tiers d'écoles maternelles ; un tiers d'écoles primaires.



Ecoles et crèches concernées par la première campagne de mesures dans les départements franciliens

Sur la région parisienne, la campagne de mesures sera réalisée par AIRPARIF, association agréée de surveillance de la qualité de l'air en région parisienne, en partenariat avec le LHVP, laboratoire d'hygiène de la ville de Paris, pour les écoles et crèches parisiennes, en se basant sur des protocoles de mesures des différents polluants de l'air intérieur élaborés, en 2008, dans le cadre du Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air.

19 écoles et crèches sont concernées en région IDF:

Paris (75) : 13

Seine et Marne (77) : 3

Essonne (91) : 1

Val de Marne (94) : 1

Val d'Oise (95) : 1

ANNEXES

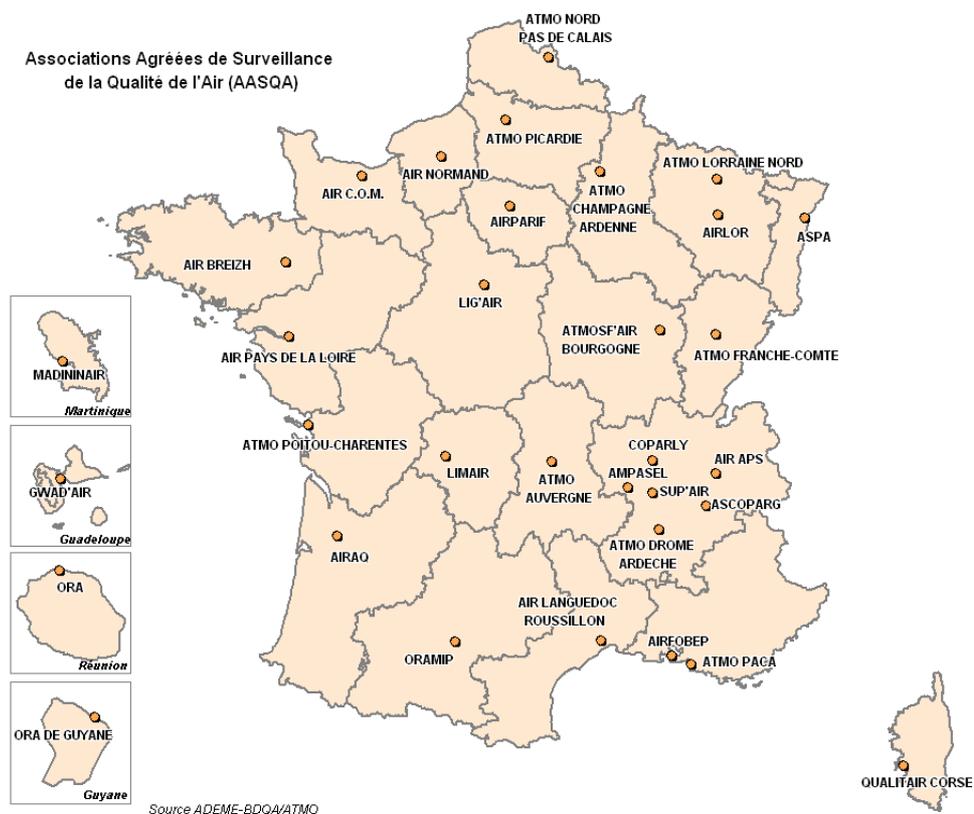
Les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA)

Le Code de l'Environnement (Article L. 221-1 à L. 221-6) prévoit une surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire. Pour cela, l'Etat confie sa mise en œuvre dans chaque région à des organismes agréés par le ministère chargé de l'environnement : les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA).

Ces organismes sont constitués sous forme d'associations « loi 1901 », dont l'organe délibérant doit associer des représentants des 4 collèges suivants :

- services de l'Etat (DRIRE/DREAL, ADEME, DRE, DRASS, DIREN...),
- collectivités territoriales (Conseil régional, Conseil général, intercommunalité, communes...),
- industriels contribuant à l'émission des substances surveillées (industriels locaux, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre d'agriculture...),
- personnalités qualifiées (médecins, scientifiques, chercheurs, associations écologiques, associations de consommateurs, associations de représentants de santé...).

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la surveillance de la qualité de l'air extérieur et l'information auprès du public sont réalisées sur tout le territoire par 33 associations agréées de surveillance de la qualité de l'air qui emploient environ 430 personnes.



Plusieurs missions de base sont dévolues aux AASQA et définies notamment dans le Code de l'Environnement. Parmi ces missions, on retrouve :

- la mise en œuvre de la surveillance et de l'information auprès du public sur la qualité de l'air,
- la diffusion des résultats et des prévisions,
- la transmission immédiate aux préfets des informations relatives aux dépassements ou prévisions de dépassements des seuils d'alerte et de recommandations.

Les AASQA, de par l'originalité de leur structure, constituent des lieux de concertation, d'études et des sources d'information essentiels à la connaissance des mécanismes locaux de pollution atmosphérique. La composition multipartite de ces structures est une garantie de transparence et de crédibilité des informations diffusées. Les AASQA sont réunies au sein de la fédération ATMO FRANCE.

L'INERIS

Créé en 1990, l'INERIS (Institut National de l'EnviRonnement industriel et des rISques) est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial placé sous la tutelle du MEEDDM. L'INERIS dispose d'un budget annuel d'environ 70 millions d'euros et emploie 582 personnes dont 338 ingénieurs, chercheurs et cadres. Sa mission est de réaliser ou faire réaliser des études et des recherches permettant de prévenir les risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens ainsi que sur l'environnement, et de fournir toute prestation destinée à faciliter l'adaptation des entreprises à cet objectif.

De nombreuses actions de l'INERIS contribuent à réduire les problèmes de santé et d'environnement dues à une dégradation de l'environnement.

Développer la recherche en environnement-santé

L'INERIS participe au développement de la recherche en environnement-santé et renforce les outils nécessaires en ce domaine. En particulier, l'INERIS s'est engagé à :

- Développer un pôle applicatif national en toxicologie et éco toxicologie en Picardie, Centre national de référence sur les méthodes alternatives aux essais sur animaux ;
- Développer des méthodes pour prédire les dangers des substances, en particulier avec les nouveaux outils demandés par REACH et évaluer les impacts ;
- Développer une surveillance des espèces dans l'environnement qui anticipe les atteintes potentielles à l'homme (cf. perturbateurs endocriniens) ;
- Renforcer la recherche sur les nanotechnologies, les perturbateurs endocriniens et les ondes électromagnétiques ;
- Développer des formations sur des outils en toxicologie et en éco toxicologie et favoriser les carrières enseignement-recherche ;
- Progresser dans la compréhension des processus de transfert des contaminants dans tous les milieux (air, eau, sol) ;
- Développer des modèles robustes pour alerter, évaluer et maîtriser les risques de l'échelle locale à l'échelle transfrontalière.

Agir sur les substances et réduire les inégalités d'exposition géographique

Outre ses actions de recherche, l'INERIS apporte un appui aux pouvoirs publics dans le but de :

- Contribuer au respect des objectifs réglementaires sur la qualité de l'air extérieur ;
- Sélectionner les substances dangereuses prioritaires et contribuer à définir les stratégies de réduction de rejets ;
- Participer à la surveillance de la qualité de l'air dans les environnements intérieurs (notamment évaluation des systèmes de mesure) et apporter un appui technique dans les situations d'urgence ;
- Préserver la ressource en eau en développant et coordonnant le laboratoire de référence dans le domaine de l'eau AQUAREF ;
- Evaluer les impacts sanitaires liés aux points noirs environnementaux, aux filières de valorisation et de traitement des déchets ;
- Développer la mesure et la surveillance dans des milieux complexes (eau, air, sol), en particulier de polluants dits émergents (dont les nanoparticules), avec une exigence renforcée de qualité et de reproductibilité.

Le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

Le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du MEEDDM. L'établissement emploie 800 personnes dont 200 chercheurs (60 post-doctorants). Son programme de recherche et développement est défini selon quatre axes : Ville Durable, Bâtiments Propres et Efficaces, Maîtrise des Risques, Constructions et Evolutions Sociétales.

Recherches menées par le CSTB dans le domaine santé-environnement

Le CSTB dispose d'un laboratoire de microbiologie des environnements intérieurs organisé autour de deux thématiques : les légionelles et la maîtrise de la qualité microbiologique de l'air des espaces clos.

Le laboratoire POLLEM est spécialisé dans la mesure des polluants chimiques de l'air intérieur, notamment dans la caractérisation des composés organiques volatils et des aldéhydes. Il recrée les conditions réalistes d'utilisation de matériaux et est utilisé pour l'évaluation de la qualité sanitaire des produits (permettant l'étiquetage des produits).

Pavillon grandeur nature, la Maison Automatisée pour des Recherches Innovantes sur l'Air – MARIA - est instrumentée pour simuler la présence humaine. Les chercheurs y reconstituent différentes séquences de la vie quotidienne pour étudier les transferts d'air entre les pièces et plus généralement les liens entre la ventilation et la qualité de l'air intérieur.

Présentation de l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur

Créé en 2001 et piloté par le CSTB, l'OQAI est présidé par Andrée Buchmann. **L'Observatoire a pour mission de mieux connaître la pollution intérieure, ses origines et ses dangers, notamment grâce à des campagnes de mesures.** Il s'appuie sur un réseau d'environ 70 experts scientifiques et techniques et acteurs opérationnels.

Il a réalisé entre 2003 et 2005 une campagne nationale sur 567 logements, première référence disponible sur la qualité de l'air intérieur du parc de logements en France. En 2009, l'OQAI va lancer une campagne sur la qualité de l'air à l'intérieur des bureaux.

Dans le cadre de l'OQAI, le CSTB a développé un indice permettant de qualifier le confinement de l'air dans les lieux d'accueil des jeunes enfants ainsi que dans les lieux d'enseignement. Une maquette a été testée courant 2008 dans 4 bâtiments d'enseignement (une école maternelle, une école élémentaire, un collège, un lycée) et 2 bâtiments d'accueil de la petite enfance (deux crèches collectives) et a montré des résultats très prometteurs.

Une campagne de surveillance de la qualité de l'air dans les écoles commencera en septembre 2009 dans une trentaine d'écoles pour une période de 6 mois et permettra de tester ce capteur à une plus grande échelle.